



**ÉCLAIREUSES ♦ ÉCLAIREURS  
DE FRANCE**

Groupe Charles Granvigne

Combe Valton

21240 Talant

**SLA EEDF Talant**

# ***Projet pédagogique***

***Camp d'été 2020***

***Du 7 au 21 août 2020***

***Chalet du Planet***

*5973 route de la Valserine,*

*39310 LAJOUX*

I.	Généralités.....	4
1.	Le projet éducatif des Eclaireuses et Eclaireurs de France .....	4
2.	La méthode scout.....	6
II.	Les intentions éducatives .....	7
III.	Les objectifs pédagogiques et les moyens de mise en œuvre.....	7
IV.	Fonctionnement.....	9
1.	Effectifs accueillis.....	9
2.	Encadrement.....	9
1.	Organisation.....	9
2.	Composition de l'équipe .....	9
3.	Qualifications de l'encadrement .....	10
V.	Moyens matériels .....	12
1.	Infrastructure (sera ajusté en fonction du nombre de participants) .....	12
	Lutins et louveteaux .....	12
	Eclaireuses et eclaireurs .....	12
	Encadrement .....	12
	Communs.....	12
2.	Matériel éducatif .....	12
3.	Matériel de camping.....	13
VI.	Vie quotidienne.....	13
1.	Les repas.....	13
	La préparation .....	14
	La distribution.....	15
	Le repas.....	15
2.	Hygiène corporelle.....	16
3.	Couchage .....	16
	Lutins et louveteaux .....	16
	Eclaireurs et aînés .....	17
VII.	Sécurité .....	17
1.	Sur le lieu de camp.....	17
2.	A l'extérieur du lieu de camp.....	17
3.	Soins et gestes d'urgence.....	19
	procédure liée a LA COVID 19.....	19

VIII. Legislation .....	21
1. Tabac, Alcool, Drogue, .....	21
2. Participant fumeur.....	21
3. Encadrement fumeur.....	21
4. Activités et vie quotidienne.....	22
IX. relations Jeunes/Adultes/Parents .....	22
X. Projet d'activités.....	23
1. Journée Type.....	23
2. Activités spécifiques .....	24
3. L'exploration .....	24
4. La randoloup.....	24
5. Grille d'activités .....	26

## I. GENERALITES

---

### 1. LE PROJET EDUCATIF DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE

---

**1.1** L'Association des Eclaireuses et Eclaireurs de France a pour but de contribuer à la formation de la jeunesse par l'animation de sociétés de jeunes selon les principes et pratiques du scoutisme. L'Association est un Mouvement de jeunesse qui, dans une perspective d'éducation permanente, réunit des enfants, des adolescents et aussi des adultes qui prennent ensemble des responsabilités et, par ce moyen, poursuivent leur formation.

**1.2** L'Association, laïque comme l'Ecole publique, est ouverte à toutes et à tous, sans distinction d'origines ou de croyances. Elle ne relève d'aucun parti ni d'aucune église et s'interdit toute propagande religieuse, philosophique ou politique. Chacun de ses membres est assuré de trouver, au sein de l'Association, respect et compréhension.

**1.3** S'imposant le respect effectif de la dignité et des virtualités propres à chacun de ses membres, l'Association, ouverte aux garçons et aux filles, pratique la coéducation.

**1.4** L'Association vise à former des citoyens qui connaissent et aiment leur pays, qui sont conscients des problèmes sociaux et attachés à les résoudre. L'Association ne sépare pas ce devoir civique de la lutte pour libérer l'homme et la femme de tout asservissement. Elle s'efforce de promouvoir la nécessaire entente entre les peuples par la pratique de la fraternité entre tous les jeunes de tous les et s'engage à lutter contre toute forme de racisme. Elle apprend aux enfants, aux jeunes et aux adultes à connaître et comprendre le monde dans lequel ils vivent, et engage tous ses membres à agir pour protéger et faire respecter l'équilibre et l'harmonie de notre environnement. Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le mouvement. Il s'ancre dans le registre des valeurs et aussi des conceptions idéologiques. Le projet éducatif des EEDF est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part.

Le projet éducatif correspond aux grands principes et conceptions d'éducation défendus par le mouvement. Il s'ancre dans le registre des valeurs et aussi des conceptions idéologiques. Le projet éducatif des EEDF est le résultat de notre double appartenance au mouvement scout d'une part, et au réseau des associations laïques et complémentaires de l'école publique d'autre part. Pour mettre en œuvre ce projet, l'association des EEDF propose des principes éducatifs et des éléments de méthodes que les équipes d'animation adaptent dans le cadre de l'élaboration et de la réalisation de leurs projets pédagogiques.

### **1. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un projet d'éducation basé sur une auto éducation progressive collective**

Le jeune, individu à part entière, possède la capacité de se développer dans tous les domaines et d'être acteur de son propre développement. En vivant des expériences, en explorant, en découvrant, l'enfant et le jeune construisent chacun leur propre identité, dans un processus d'**éducation par l'action**.

Cette **auto éducation** se fait au rythme de chacun et selon des méthodes adaptées à chaque tranche d'âge. La vie en **petites équipes** ou au sein du groupe contribue à cette édification, en fournissant des repères, en créant des liens contribuant à la progression personnelle de chacun.

L'accueil de **public spécifique**, en intégration ou en groupe, fait l'objet d'une prise en compte des besoins, des limites et d'une adaptation du projet.

### **2. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent une organisation où enfants et jeunes sont acteurs démocratiques de la vie collective**

Un **engagement personnel**, au sein de l'association, à agir de son mieux pour respecter ses engagements et les valeurs du mouvement, prélude à un engagement citoyen. La mise en œuvre d'une **vie démocratique** participative, associant les enfants et les jeunes aux décisions les concernant. La responsabilité, à tout échelon de l'association, fait l'objet d'un contrôle et d'un accompagnement. **Une relation éducative** positive construite sur le respect et la confiance réciproque où l'adulte accompagne le jeune dans sa démarche d'auto éducation. Des règles claires et explicites, nécessaires à l'autonomie de l'enfant sont posées, les cadres et les limites fixées sont respectés. La transgression des règles est sanctionnée.

### **3. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent une auto gestion de la vie quotidienne, terrain d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité**

La **vie quotidienne en pleine nature**, nécessite une attention et une implication de tous, dans la mise en œuvre et le maintien de conditions d'hygiène satisfaisantes. Elle fournit aussi les moyens d'une éducation basée sur des rapports harmonieux entre l'homme et son milieu de vie, assez loin des problèmes de consommation et de confort.

Pendant l'année, le scoutisme se vit à travers l'organisation d'activités à la journée, de **week-end** et de **mini séjours** en camping dès que les conditions le permettent. La **vie en petites équipes** est indispensable à l'autogestion. Elle facilite l'apprentissage de la solidarité. L'organisation des tâches quotidiennes relève dès que possible de la petite équipe au sein de laquelle les enfants sont associés à toutes les missions. Les repas font l'objet de **menus élaborés et préparés par les enfants** (cuissons sur table à feu, réchauds, repas trappeur). **L'autonomie et l'autogestion** des jeunes sont balisés par des repères temporels et spatiaux clairement établis.

**4. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent l'organisation d'activités et de projets, avec la nature comme terrain d'aventure, de découverte, d'expérience**

**La pédagogie du projet** au cœur de toute démarche. Les enfants et les jeunes sont associés aux choix, décisions, réalisation, évaluation des projets d'activités qu'ils construisent ou auxquels ils sont associés.

**Le jeu et l'activité** sont les moteurs de l'apprentissage et de l'éducation. **Des projets en autonomie**, peuvent être organisés par les adolescents et préadolescents. L'«*explo* » concerne des jeunes âgés de 12 à 15 ans, en petite équipe (8 personnes maximum). Une préparation minutieuse et une organisation contrôlée par l'équipe, leur permet de vivre une aventure de quelques jours en autonomie.

**5. Les Eclaireuses Eclaireurs de France proposent un partenariat éducatif entre les équipes et les familles**

L'équipe d'animation est associée à la **construction du projet pédagogique** et l'équipe technique doit en être partie prenante. L'organisateur met en œuvre les moyens nécessaires à **l'évaluation et la formation des responsables** et pose des règles de vie explicites concernant le tabac, l'alcool, les drogues, le temps de sommeil...

Les parents sont **des partenaires éducatifs** informés, associés au maximum, au projet. Les activités d'année, en proximité géographique, permettent de s'ouvrir sur la vie locale ; le camp doit être l'occasion de découvrir une région, ses habitants, son environnement.

## 2. LA METHODE SCOUTE

---

- L'adhésion volontaire du jeune à des principes communs (règle d'or, charte des aînés, etc.).
- Une vie en petits groupes (équipages, équipes de vie, sizaines...).
- Une éducation par l'action.
- Un système de progression personnelle (trace d'étoiles, carnet d'aventures).
- Un cadre symbolique (fictions, signe d'appartenance...).
- La vie dans la nature.
- Une relation adulte/jeune.
- L'engagement dans la communauté.

## II. LES INTENTIONS EDUCATIVES

---

Suite au confinement, en raison de la crise sanitaire que nous avons traversée cette année, les enfants et jeunes ont vécu un fort temps d'isolement, ils ont besoin d'apprendre et/ou de réapprendre à vivre ensemble. Notre intention éducative est de développer la capacité des jeunes à vivre en collectivité et à coopérer.

Le confinement a également été pour certains enfants une période d'enfermement coupé de la nature, coupé de notre environnement. Notre seconde intention éducative est donc de permettre aux enfants de découvrir leur environnement et de les sensibiliser au développement durable, en vivant dans la nature.

Ces objectifs ne pourront être atteints qu'à la condition d'assurer la sécurité et la santé des enfants. Dans ce sens des protocoles seront mis en place.

## III. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

---

Les intentions éducatives et les objectifs pédagogiques qui en découlent ont été établis en lien avec le projet académique 2018-2022 de Dijon.

Objectifs pédagogiques	Moyens de mise en œuvre	Moyens d'évaluation
Développer les capacités à vivre en équipe et à coopérer, en gérant les conflits.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place de petites équipes de vie : rondes, cercles, équipages et clans, pour les différents temps de vie,</li><li>• Accompagner les enfants dans leur organisation au sein des équipes de vie,</li><li>• Proposer des temps de bilan quotidien,</li><li>• Faire des jeux de coopération,</li><li>• Participer aux différents services,</li><li>• Construire les règles de vie avec les enfants,</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les services ont-ils été respectés ?</li><li>• Les différentes équipes ont-elles su s'organiser, coopérer ?</li><li>• Combien de jeux de coopération ont été réalisés ?</li><li>• Combien y a-t-il eu de conflits entre enfants ? Combien ont-ils pu être réglés par les enfants eux-</li></ul>

	<p>s'engager sur celles-ci,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler la gestion de conflits, accompagner les enfants dans cette démarche,</li> </ul>	mêmes ?
Développer la capacité des enfants à vivre dans la nature et à respecter leur environnement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des randonnées avec des choses à découvrir (pont de pierre, point culminant de la région Bourgogne-Franche Comté),</li> <li>• Découvrir des techniques scouts : froissartage et matelotage pour les éclais et aînés, construction de cabanes pour les lutins et louveteaux,</li> <li>• Observer le ciel, lors des perséides,</li> <li>• Découvrir la flore de la montagne, faire un herbier,</li> <li>• Faire un rallye photos,</li> <li>• Réaliser des temps de rangement et de nettoyage du camp quotidiennement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les lutins / louveteaux savent-ils reconnaître au moins 3 plantes ?</li> <li>• Les éclais / aînés savent-ils reconnaître au moins 5 plantes ?</li> </ul>

**Le thème du camp sera retour à la vie réelle : regardez clarine TV...**

## IV. FONCTIONNEMENT

---

### 1. EFFECTIFS ACCUEILLIS

---

L'accueil des enfants se fait à partir de l'âge de six ans révolus.

Effectifs prévus en fonction de la composition actuelle des structures locales d'activités de Talant :

- ❖ Lutins (6 - 8 ans) : 0 enfants,
- ❖ Louveteaux (8 - 11 ans) : 7 enfants,
- ❖ Eclés (11 - 15 ans) : 8 jeunes,
- ❖ Aînés (+ 15 ans) : 0 jeunes,

Des enfants extérieurs au groupe peuvent participer au séjour. Si la demande d'inscription amène à un effectif supérieur à 15, l'équipe de direction étudie la possibilité de prendre des enfants supplémentaires.

L'ensemble des participants à ce séjour doit être à jour de son adhésion à l'association des Eclaireuses Eclaireurs de France. Cette adhésion est un acte d'engagement dans l'association, ainsi qu'un moyen de bénéficier d'une couverture d'assurance et de protection par l'association. L'adhésion est obligatoire, ainsi un jeune ou un encadrant n'ayant pas adhéré, lors du départ en séjour, se verra refuser son accueil.

### 2. ENCADREMENT

---

#### 1. ORGANISATION

---

Chaque branche (tranche d'âges) est encadrée par des responsables d'animation (animateurs) et est coordonnée par un responsable de branche. Un fonctionnement par petits groupes de vie et par branche sera privilégié en limitant les interactions entre les différents groupes. Les groupes n'excéderont pas 15 personnes (participants et encadrement).

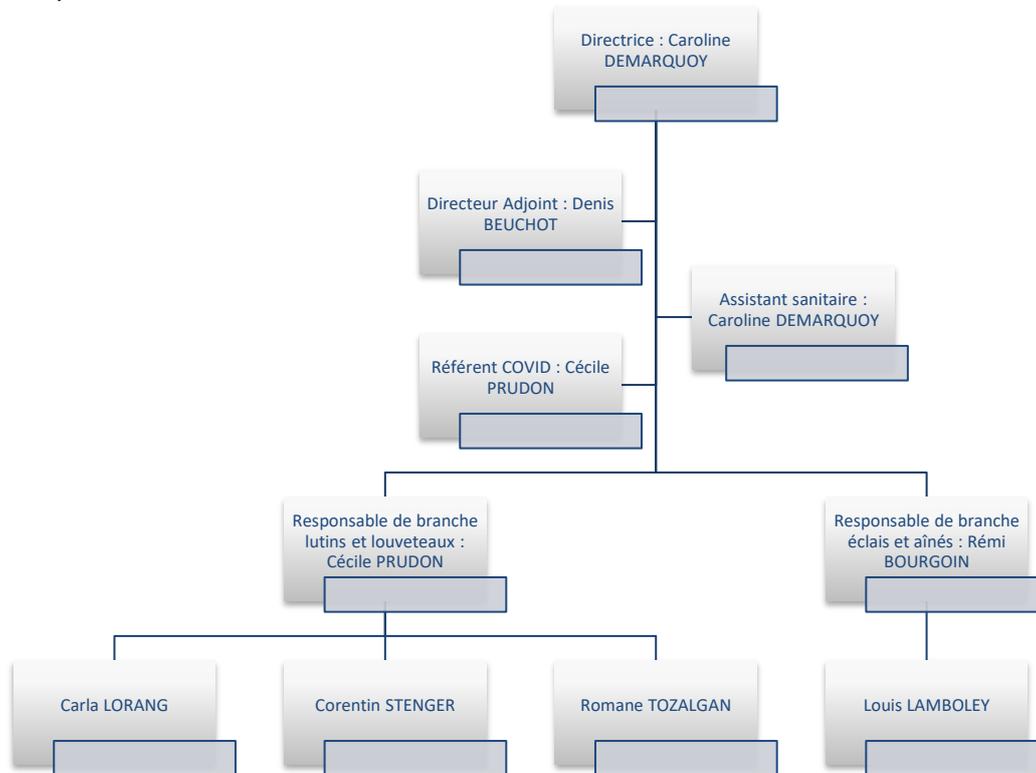
Les activités et la vie du camp sont préparées lors de réunions programmées avant le séjour avec l'ensemble de l'équipe, et évaluées lors de points quotidiens au cours du camp.

#### 2. COMPOSITION DE L'EQUIPE

---

- Directeur : Caroline DEMARQUOY,
- Directeur adjoint : Denis BEUCHOT,
- Assistant sanitaire : Caroline DEMARQUOY,

- Référent COVID-19 : Cécile PRUDON,
- Responsable des branches « lutins et louveteaux » : Cécile PRUDON,
- Responsable de branche « éclaireurs et aînés » : Rémi BOURGOIN,
- Responsable d'animation « lutins et louveteaux » : Carla LORANG, Corentin STENGER, Romane TOZALGAN
- Responsable d'animation « éclaireurs » : Louis LAMBOLEY.



### 3. QUALIFICATIONS DE L'ENCADREMENT

Caroline DEMARQUOY :

- ✓ BAFD (valide jusqu'en mai 2022)
- ✓ DSF
- ✓ BAFA
- ✓ PSC1
- ✓ AVLA

Denis BEUCHOT :

- ✓ BAFD (valide jusqu'en février 2023)
- ✓ DSF

Rémi BOURGOIN :

- ✓ BAFA

Louis LAMBOLEY :

- ✓ BAFA (en cours)

Carla LORANG :

- ✓ BAFA

Cécile PRUDON :

- ✓ BAFA

Corentin STENGER :

- ✓ ASF
- ✓ PSC1
- ✓ PSE1
- ✓ DEI

Romane TOZALGAN :

- ✓ BAFA (en cours)

NB : Les contenus pédagogiques du BAFA ont évolué depuis le décret et l'arrêté du 15 juillet 2015. Les objectifs des formations BAFA et BAFD ont été modifiées. Les modalités de stage pratique BAFA ont changé. L'auto-évaluation des stagiaires pour le BAFA est repensée : « Tout au long de sa formation, un dispositif d'accompagnement du stagiaire dans la démarche d'auto-évaluation est proposé afin de lui permettre de construire son plan personnel de formation. ». Le directeur est impliqué dans cette démarche d'auto-évaluation.

La formation BAFA a pour objectif :

- De préparer l'animateur à exercer les fonctions suivantes :
  - Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité,
  - Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs,
  - Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs,
  - Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités,
  - Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.
- Et d'accompagner l'animateur vers le développement d'aptitudes lui permettant de :
  - Transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité,
  - Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif,
  - Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination,

- Apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

Même si l'effectif BAFA ne comporte pas de validation officielle, la direction veillera à sensibiliser son équipe de responsables d'animation.

## V. MOYENS MATERIELS

---

### 1. INFRASTRUCTURE (SERA AJUSTE EN FONCTION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS)

---

#### LUTINS ET LOUVETEAUX

---

- 2 ténéré pour le couchage, une des filles et une pour les garçons,

#### ECLAIREUSES ET ECLAIREURS

---

- 3 Montana dont 1 pour les filles et deux pour les garçons,
- 2 Fresh and black,

#### ENCADREMENT

---

- 1 Aysse,
- 1 Khyam Scarfell,
- 2 Patrouilles,
- 1 Khyam Screendome.

#### COMMUNS

---

- 1 Carbet pour le linge sale,
- 1 Marmotton pour la cuisine,
- Des abris pour les points de lavage : petite polyservice,
- Intendance et réfectoire dans le chalet,
- Infirmerie et pièce COVID-19 dans le chalet,
- WC dans le chalet,
- Douches dans le chalet,
- Douches solaires,
- WC sec,

### 2. MATERIEL EDUCATIF

---

- Jeux de société,

- Jeux d'extérieur,
- Matériel pour des activités manuelles,
- Outil pour le froissage,
- Petits matériels éducatifs,
- Bureautique et consommables.

### 3. MATERIEL DE CAMPING

---

- Grosses vaisselles rangées dans des caisses fermées hermétiquement,
- Réchauds,
- 3 tables pour réchauds,
- Tables et chaises du réfectoire et tables pour la cuisine,
- 2 tables pliantes pour le bureau des responsables,
- Meubles de rangements,
- Outils pour les constructions,
- Systèmes d'énergie solaire,
- Cantines et caisses hermétiques pour le rangement de l'intendance à l'abri des insectes et rongeurs,

## VI. VIE QUOTIDIENNE

---

### 1. ACCUEIL ET DEPART DES ENFANTS

---

Les enfants sont amenés sur le terrain de camp par leurs parents. L'arrivée des enfants sera organisée de manière échelonnée et afin d'éviter les attroupements. Les parents ne seront pas autorisés à rentrer sur le lieu de camp, ni dans le chalet. Le port du masque sera obligatoire pour les parents le temps de l'accueil. Il est demandé aux parents de fournir le dossier d'inscription complet en amont du séjour, à l'exception de l'attestation COVID qui devra être remise lors de l'arrivée.

Le départ des enfants du séjour se fera également de manière échelonnée et afin d'éviter les attroupements. Les parents devront porter un masque et ils ne pourront pas entrer sur le terrain de camp ou le chalet.

### 2. LES REPAS

---

La direction informe l'intendant et les responsables des recommandations en matière de cuisine en plein air. L'intendant et les adultes en charge de la préparation et du service des repas sont invités à prendre connaissance du guide des bonnes pratiques d'hygiène de la restauration collective de plein air des accueils collectifs de mineurs.

La grille de menus est élaborée afin de garantir l'équilibre alimentaire. Cette grille est préparée en amont du camp mais elle peut être adaptée en fonction des contraintes liées aux activités ou à l'approvisionnement, en veillant toujours à garantir l'équilibre alimentaire. L'intendant met à disposition de l'ensemble des participants la grille de menu hebdomadaire. Dans le but que chaque enfant puisse bénéficier d'un apport de nutriments suffisant pour son âge, les responsables pourront être amenés à contraindre tout jeune refusant de s'alimenter.

---

## LA PREPARATION

---

Les menus sont composés par la personne chargée de l'intendance qui prépare les ingrédients destinés à la fabrication du repas et les remet au responsable de cuisine, ainsi que les recettes. Un groupe restreint de jeunes participe à l'élaboration des repas, tout en veillant au respect des distances physiques.

Les conditions sanitaires de propreté corporelle et vestimentaire sont rappelées par écrit et oralement de façon régulière à toutes les personnes participant à la fabrication des repas par le directeur, l'intendant, ou l'assistant sanitaire qui en sont garants. Les repas sont préparés par des adultes et enfants ayant pris soin préalablement de se laver les mains et de porter des habits propres. Les personnes aidant à la préparation des repas doivent porter gants, tabliers, surchaussures, masques et charlottes. Ce sont les mêmes personnes qui assurent la préparation du repas et le service.

Les produits préparés sont protégés des insectes par des films alimentaires.

Tous les emballages sont soigneusement collectés et remis à l'intendant qui les conserve en regard du registre d'intendance, papier ou informatisé. Celui-ci contient la liste, la quantité et le prix des denrées utilisées et permet de connaître le prix de journée.

L'ensemble des informations relatives aux produits (stock, fournisseur, code barre, numéro de lot, date de péremption) est tenu à jour dans un registre papier ou informatisé.

Les produits chauds sont placés dans des récipients isothermes qui ne sont ouverts qu'au moment du service. La température de service ne doit pas être inférieure à 63°C. La température relevée au cœur du produit est inscrite sur un registre.

Les produits frais sont conservés au réfrigérateur jusqu'au moment du service. Deux relevés de température sont effectués chaque jour dans chaque réfrigérateur.

Les produits surgelés sont transformés dès leur réception. Ils ne peuvent en aucun cas être conservés dans un réfrigérateur en l'absence de congélateur.

Des échantillons sont recueillis, placés dans des sachets prévus à cet effet et étiquetés. Ils seront présentés en cas de contrôle ou d'affection collective.

Les produits mis à disposition mais non utilisés sont remis à l'intendant qui décide de leur remise en stock ou de leur destruction en fonction des denrées.

---

## LA DISTRIBUTION

---

Avant et après le repas, tous les participants et adultes vont se laver les mains, en suivant les supports visuels mis en place. Ils profitent de ce temps pour remplir leur gourde pour le repas.

Les personnes ayant assuré la préparation réalisent le service. Elles sont munies de masques et se lavent les mains avant et après la distribution du repas.

Le service se fait de manière à limiter les attroupements et les éléments utilisés en commun. Ainsi il sera demandé à chaque participant de se munir d'une gourde avec de l'eau fraîche pour chaque repas et de ses couverts (assiette, verre, fourchette, couteau, cuillère, etc.).

---

## LE REPAS

---

A table, chacun est placé à une distance satisfaisante de ses voisins, un positionnement en quinconce peut être proposé. En fonction du nombre de participants, deux services peuvent être réalisés.

A l'issue du repas, tous les restes présents dans les assiettes sont jetés, y compris les aliments transformés non consommés. Les poubelles sont évacuées.

La vaisselle des ustensiles de cuisine est mise en œuvre immédiatement à l'issue du repas. Elle est ensuite désinfectée avec des produits conformes aux normes en vigueur.

Après le repas, un responsable remplit les bassines de vaisselle et distribue 3 bassines (une de lavage, une de rinçage et une de désinfection) sur chaque table. A tour de rôle, chaque participant lave sa vaisselle et la sèche avec du papier à usage unique, il jette le papier et range sa vaisselle sur l'étagère prévue à cet effet. Puis les enfants vont se laver les mains.

Le nettoyage des tables et chaises est réalisé avant la mise de table et immédiatement après la fin de la vaisselle. Les tables sont protégées par des nappes en papier qui seront jetées à la fin du repas, ou en plastique qui seront désinfectées à la fin du repas.

Les lieux de restauration seront nettoyés après les repas.

La participation des jeunes et responsables à ces diverses activités se fait par équipe de vie selon une grille de roulement permettant une répartition équitable de la charge de travail lors des repas communs.

### 3. HYGIENE CORPORELLE

---

Deux temps de toilette sont prévus. Le matin avant le début des activités et en fin d'après-midi, les horaires étant fixés en fonction du nombre de participants dans chaque branche et de l'ensemble des groupes présents sur le terrain.

Les enfants iront à la toilette par équipe de vie et de façon non mixte. Un responsable accompagne les enfants à la douche et restera à l'extérieur pour s'assurer du bon déroulement de celle-ci. Pour les enfants de moins de 8 ans l'animateur peut être présents à proximité afin d'aider l'enfant dans la réalisation des gestes d'hygiène. Pour les enfants de plus de 8 ans l'animateur pourra être amené à entrer dans les douches en cas de nécessité tout en respectant la pudeur et l'intimité des jeunes.

Les personnes chargées de la préparation de la nourriture bénéficieront d'un temps de toilette avant la mise en œuvre des repas.

Les enfants seront invités à se laver les mains régulièrement pendant la journée. Sur le camp, des points de lavage seront installés avec de l'eau, du savon, du gel hydro-alcoolique et des masques. Des points d'eau seront installés afin qu'il y ait au moins un point d'eau pour 6-8 personnes. Un affichage sera installé afin de montrer les gestes pour un lavage de main efficace.

Le bloc sanitaire sera nettoyé 2 à 3 fois par jour, après les repas.

### 4. COUCHAGE

---

Les couchages sont distincts en fonction des tranches d'âge et sont non mixtes.

---

#### LUTINS ET LOUVETEAUX

---

Les plus jeunes dorment dans des tentes adaptées à leurs besoins. Ils sont accompagnés au lit par leurs animateurs qui les rassurent et veillent au bon déroulement du couchage. Les tentes des animateurs sont disposées à proximité des tentes de couchage des enfants et au plus proche des accès au camp. Les enfants sont accompagnés pour aller aux WC la nuit.

Les tentes seront utilisées à 50% maximum de leurs capacités. Les jeunes dormiront « tête-bêche ». Les tentes seront rangées et aérées quotidiennement.

---

## ECLAIREURS ET AINES

---

Le couchage est non mixte et les tentes sont regroupées en fonction des équipes et distinctement des lieux de couchage des autres tranches d'âges. Les tentes des responsables sont disposées entre celles des enfants et les passages d'accès. Les responsables s'assurent du bon déroulement du couchage.

Les tentes seront utilisées à 50% maximum de leurs capacités. Les jeunes dormiront « tête-bêche ». Les tentes seront rangées et aérées quotidiennement.

---

## VII. SECURITE

---

---

### 1. SUR LE LIEU DE CAMP

---

Les limites du terrain sont matérialisées, un sens de circulation sur le terrain est prévu. Les tentes de l'encadrement sont disposées sur le pourtour afin de pouvoir contrôler tous les accès possibles au campement.

Le camp est éclairé la nuit par lampes solaires.

Les règles de sécurité et d'hygiène sont expliquées aux participants et rappelées régulièrement aux jeunes par l'encadrement. Elles sont affichées à la vue de tous et font partie des règles de vie non négociables :

- Les lutins et les louveteaux doivent être accompagnés d'un responsable pour sortir du camp.
- Les éclais et les aînés doivent demander l'autorisation d'un responsable pour sortir du camp. Leurs parents fournissent une autorisation pour les activités hors du camp.
- La nuit, les lutins et les louveteaux doivent être accompagnés pour se déplacer sur le camp.
- Il est défendu de jouer avec les animaux.
- En cas de présence d'un adulte étranger à l'équipe d'encadrement sur le camp, il faut le signaler immédiatement à un responsable.

Le Chalet sera aéré tous les jours. Les interrupteurs et poignées de portes sont désinfectés 2 à 3 fois par jour.

---

### 2. A L'EXTERIEUR DU LIEU DE CAMP

---

Dans tous les cas, aucune sortie ne doit se faire sans accord préalable du directeur. Les groupes seront limités à un maximum de 10 personnes.

Les règles de sécurité sont rappelées aux enfants avant chaque sortie du camp, pour une sortie encadrée par les animateurs, les règles sont les suivantes :

- Un animateur doit toujours être placé devant le groupe afin de le guider et un animateur doit fermer la marche.
- Chaque animateur doit porter un gilet de sécurité avec un système fluorescent.
- Le groupe marche sur les trottoirs quand cela est possible, si cela ne l'est pas, il marche du côté de la route adapté à son effectif.
- L'animateur fermant la marche est également responsable de la trousse pharmacie, en fonction de l'effectif du groupe, d'autres trousse à pharmacie pourront être remises par l'assistant sanitaire aux animateurs.
- Le code de la route est rappelé aux animateurs avant une sortie par la direction.

Lors des randonnées ou des promenades avec tout le groupe, les animateurs peuvent se servir de radios pour communiquer et ainsi s'assurer que les jeunes restent groupés et respectent les règles de sécurité.

Les règles de sécurité sont rappelées aux enfants avant chaque sortie du camp, pour une sortie en autonomie elles sont les suivantes :

- Personne ne doit rester seul.
- Sur la route, on marche sur l'accotement en file indienne derrière la glissière de sécurité si possible.
- Les jeunes et animateurs seront munis de bâtons de marche afin de faciliter le respect de la distanciation sociale.
- Aucun groupe ne part en randonnée sans le « kit rando » contenant :
  - Feuille de consignes de sécurité,
  - Feuille de consignes en cas d'accident,
  - 2 Gilets de sécurité fluorescents,
  - Trousse de secours CRF modèle Rando, avec du gel hydro-alcoolique,
- Aucun groupe ne part en promenade sans moyen de communication et kit rando,
- Le port du foulard est obligatoire à l'extérieur du camp.

Les randonnées se font sur des chemins de randonnée, chemins d'exploitation ou au bord de routes si besoin. Les raccourcis à travers bois, champs ou friches ne sont pas autorisés, sauf en présence d'un responsable qui aura préalablement vérifié l'absence de danger sur les lieux.

Pour les plus de 12 ans, les randonnées sont encadrées par des responsables si le parcours comprend des zones à risques y compris sur les sentiers de grande randonnée.

### 3. SOINS ET GESTES D'URGENCE

---

Sur le camp, les soins sont dispensés par l'assistant sanitaire qui peut être assisté si besoin d'un membre de l'équipe d'encadrement titulaire d'un diplôme de secourisme. Toutes les prises en charge sont consignées dans un registre.

L'infirmierie est installée dans une pièce du chalet réservée à cet usage et est équipée de matériel de premiers soins, de deux lits, de couvertures de survie, et d'une malle fermant à clef pour le stockage des éventuels traitements médicaux. Une autre pièce du chalet sera identifiée et réservée aux suspicions de COVID-19.

Les traitements médicaux sont administrés par l'assistant sanitaire. Les médicaments doivent être fournis par la famille dans leur emballage intact et avec l'original de l'ordonnance correspondante. Si ces conditions ne sont pas respectées l'assistant sanitaire ne pourra pas distribuer les traitements médicaux.

En sortie, les soins peuvent être dispensés par un animateur de préférence titulaire d'un diplôme de secourisme. Toutes les prises en charge doivent être signalées à l'assistant sanitaire afin d'être consignées dans le registre.

En cas d'urgence, l'assistant sanitaire contactera les urgences avec les informations mentionnées sur le fiche sanitaire. L'équipe appliquera donc les consignes fournies par les secours.

L'association est assurée à la MAIF. En cas d'accident grave, jeunesse et sport, ainsi que le siège des EEDF en seront informés. De plus, pour participer au séjour, chaque participant doit fournir une attestation d'assurance maladie (téléchargeable sur AMELI).

---

#### PROCEDURE LIEE A LA COVID 19

---

L'équipe est composée d'un référent COVID 19 ayant suivi une formation. Le référent COVID 19 en lien avec l'équipe de direction a permis la construction de diverses procédures. Le référent COVID 19 a formé l'ensemble de l'équipe d'adultes en amont du séjour et il forme les participants en début de séjour. Il fera des rappels réguliers des règles sanitaires et de sécurité en lien avec la pandémie de COVID 19 régulièrement.

Chaque famille de participant devra compléter au moment du départ, une attestation de non repérage des signes de COVID 19 et attester qu'ils viendront chercher leur enfant si des signes de COVID 19 sont repérés. En cas de signes lors de l'arrivée, la participation au séjour sera refusée. Le référent COVID 19 a repéré les cellules d'alerte COVID 19. Il tient à jour le cahier de suivi des mesures sanitaires.

---

#### EN CAS DE SUSPENSION

---

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement dans la pièce du chalet identifié à l'avance et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par l'assistant sanitaire et/ou le référent COVID. En cas de symptômes, l'assistant sanitaire ou le référent COVID-19 prend contact avec un médecin local et avec les parents de l'enfant afin qu'ils viennent le chercher rapidement, pour organiser la prise en charge médicale. Le départ de l'enfant est organisé en évitant le contact avec d'autres personnes : participants et responsables.

L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans le camp sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.

Tout symptôme évocateur chez un responsable donne lieu à l'isolement de cette personne dans la pièce du chalet identifié à l'avance et au port d'un masque et à un retour à son domicile.

Le responsable ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein du camp sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.

Dans tous les cas, l'ARS et la DDCS sont informés immédiatement de la suspicion. Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires. La désinfection des salles et des matériels utilisés par les enfants ou les responsables devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Rappel des symptômes évocateurs :

En dehors des signes infectieux (fièvre, frissons) et des signes classiques des infections respiratoires, les manifestations cliniques suivantes, de survenue brutale, constituent des éléments d'orientation diagnostique du Covid-19 dans le contexte épidémique actuel :

#### 1. En population générale

- sensation de fatigue (asthénie) inexpliquée ;
- douleurs musculaires (myalgies) inexpliquées ;
- maux de tête (céphalées) en dehors d'une pathologie migraineuse connue ;
- perte de l'odorat (anosmie) sans rhinite associée ;
- perte du goût (agueusie).

#### 2. Chez les enfants

- tous les signes sus-cités en population générale ;

- altération de l'état général ;
- diarrhée ;

Un référent COVID 19 pourra également être choisi parmi les participants.

Le port du masque est obligatoire pour toute personne présente sur le terrain et ayant plus de 11 ans, celui-ci pourra être enlevé si les distances physiques sont respectées. Les masques sont fournis par les organisateurs et seront changés toutes les 4h.

---

## VIII. LEGISLATION

---

### 1. TABAC, ALCOOL, DROGUE, ...

---

La consommation d'alcool est interdite pour tous les participants. La consommation d'alcool est interdite pour l'encadrement sur le lieu du camp.

Concernant la consommation de drogues, elle est, conformément à la loi française, strictement interdite et passible de poursuites judiciaires.

Tout manquement à ces règles fera l'objet de sanctions de la part de l'équipe de direction.

Des coins fumeurs seront mis en place, conformément aux lois en vigueur, un coin sera réservé aux participants et l'autre aux animateurs. Les personnes qui souhaitent fumer le feront en toute discrétion hors de la vue des participants et à des heures qui n'entravent pas le bon déroulement des activités selon les principes décrits ci-après :

### 2. PARTICIPANT FUMEUR

---

Il est formellement interdit de fumer pendant les temps d'activité, les services et les repas. Si un participant souhaite fumer, il devra au préalable y être autorisé par un membre de l'équipe d'encadrement. Un responsable accompagnera le participant dans un lieu déterminé hors de l'enceinte du camp. Ce responsable, s'il est fumeur, ne fume pas en présence du participant.

Les parents doivent informer le directeur de l'addiction de leur enfant au tabac afin de permettre une gestion correcte de la situation.

### 3. ENCADREMENT FUMEUR

---

Les encadrants fumeurs devront utiliser la zone fumeur déterminée à l'extérieur du périmètre du camp et s'assurer de toute la discrétion nécessaire par rapport aux jeunes. D'autre part, la pause cigarette doit être de courte durée afin de ne pas entraver le fonctionnement des activités ou de la vie quotidienne, ni de se substituer à une tâche de la personne. Aucun jeune participant ne peut être présent dans cet espace.

#### 4. ACTIVITES ET VIE QUOTIDIENNE

---

La documentation relative à la réglementation est à disposition de l'équipe d'encadrement :

- Documentation fournie par la DDCS et le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.
- JPA spécial directeur.
- Charte commune exceptionnelle pour les camps d'été 2020.

#### IX. RELATIONS JEUNES/ADULTES/PARENTS

---

L'adulte sur le séjour est vecteur d'exemplarité. Il constitue un modèle pour le mineur qui s'identifie souvent à lui et le copie. Si l'adulte est respectable, l'enfant se retrouvera dans les valeurs de notre association. Si l'adulte est fédérateur de respect, le mineur le respectera. Le responsable d'animation doit bien avoir à l'esprit que toute sa pédagogie éducative reposera sur sa relation avec le mineur. Cette relation se met en place dès le premier contact avec l'enfant. Les premiers instants sont essentiels et déterminent la suite de leur relation.

L'adulte propose un projet d'activités à l'enfant, au travers de valeurs propres au scoutisme. Son approche du mineur doit être irréprochable et respectueuse.

En tout état de cause, le directeur est le garant du respect sur le camp : il choisit et élabore son équipe pour ses compétences et complémentarités. Il veille au respect des règles. Il est vigilant à la bonne relation Adultes/Enfants/Parents.

Durant le camp, les enfants auront la possibilité de contacter leurs proches en respectant les dispositions mises en place par la direction (site internet, téléphone à heures précises, courrier, etc.). Si le besoin s'en fait sentir, les enfants pourront appeler leurs parents. Les parents disposent d'un numéro de téléphone qu'ils peuvent joindre en toute occasion qui l'exige : ils seront alors accueillis par un adulte du séjour qui répondra à leurs attentes. Des temps de courrier seront mis en place afin que chaque enfant donne de ses nouvelles à ses parents à plusieurs reprises durant le séjour.

L'équipe d'animation reste très vigilante sur ces points et veille à ce que chaque enfant donne des nouvelles et en reçoive. En cas de problème, elle en réfère à la direction qui prend immédiatement des mesures en ce sens.

Après le séjour est organisé un temps d'échange permettant à chacun de s'exprimer et de donner son ressenti sur un point particulier, une situation rencontrée lors du séjour. Ce temps est formateur pour orienter de nouvelles mesures lors des séjours à venir.

## X. PROJET D'ACTIVITES

---

### 1. JOURNEE TYPE

---

Horaires	Activités
8h00-8h30	Lever et brin de toilette
8h30-9h00	Petit déjeuner
9h00-9h30	Services et rangement Accueil de nouveaux vacanciers
9h30-9h45	PAM
9h45-10h15	Conseil
10h15-11h30	Activités Courses
11h30-12h30	Préparation du repas et mise de table Temps libre et correspondance
12h30-13h30	Repas
13h30-14h00	Services
14h00-14h30	Temps calme Sieste
14h30-16h30	Activités
16h30-17h00	Gouter
17h00-18h00	Douches Correspondance Temps libre
18h00-19h00	Préparation du repas Temps libre Départ de vacanciers JT et bulletin météo

19h00-20h00	Repas
20h00-20h30	Services
20h30-21h00	Veillée - couchage lutins
20h30-21h30	Veillée - couchage louveteaux
20h30-22h00	Veillée - couchage éclais
20h30-	Veillée - couchage échelonné pour les aînés

## 2. ACTIVITES SPECIFIQUES

### 3. L'EXPLORATION

---

L'exploration est destinée au plus de 12 ans par équipe de moins de 8 personnes. S'inscrivant dans le projet scout, elle permet aux jeunes de partir en randonnée vers une destination fixée d'avance et selon un parcours très précis sans la présence de responsables. Une formation à la topographie, à la sécurité et aux premiers secours est dispensée. Les jeunes participent à la préparation et la mise en œuvre de ce projet d'activité.

Les responsables assurent un ou plusieurs contrôles au cours de la journée avec intervention et mise au point si nécessaire. Ils contrôlent systématiquement les équipes en soirée afin de vérifier leurs conditions d'hébergement et s'assurer du respect de l'ensemble des règles fixées ou négociées (Cf. Sécurité à l'extérieur du camp) et de la présence de point d'eau sur le lieu.

Les jeunes doivent faire un rapport détaillé de leur exploration qu'ils présentent lors d'une veillée à l'ensemble des participants au séjour.

Les parents sont invités à signer une autorisation pour la participation de leurs enfants à ce projet formateur.

Les jeunes sont observés par l'encadrement tout au long du séjour jusqu'à l'exploration pour juger s'ils sont suffisamment autonomes. Si ce n'est pas le cas, ils seront accompagnés par leurs responsables.

### 4. LA RANDOLOUP

---

La randoloup est destinée aux moins de 12 ans. Son fonctionnement est proche de l'exploration mais les enfants sont accompagnés par leurs responsables (Cf. Sécurité à l'extérieur du camp). Cette activité leur donne une approche de l'autonomie et s'inscrit dans le cadre d'un projet pédagogique cyclique en préparant les enfants à participer à l'exploration lorsqu'ils en auront l'âge.



## 5. GRILLE D'ACTIVITES

Afin de permettre aux jeunes de prendre un maximum de place dans la construction du séjour, la grille d'activité est constituée seulement de grands thèmes par jour. Ce fonctionnement permet d'avoir une grille d'activité plus souple qui pourra s'ajuster aux envies, besoins et projets des jeunes.

Après avoir regardé la télé pendant des mois changeons de programme et devenons la TV que nous voulons sur TV Clarine !

Grille d'activités (susceptible d'être modifiée en fonction des projets des enfants et jeunes)				
Vendredi 7	Arrivée sur le terrain de camp, formation COVID			
Samedi 8	Installation, Réflexion sur l'organisation du séjour et mise en place de celle-ci et inventaires			
Dimanche 9 RMC découverte	Lutins Jeux de coopération Herbier Chasse au Dahu	Louveteaux Jeux de coopération Herbier Chasse au Dahu	Eclais Herbier Jeux de coopération Chasse au Dahu	Ainés Herbier Jeux de coopération Chasse au Dahu
Lundi 10 Arte	Lutins Randonnée découverte Matches d'impro Feu de camp	Louveteaux Randonnée découverte Matches d'impro Feu de camp	Eclais Prépa explo (menu et itinéraire) Matches d'impro Feu de camp	Ainés Prépa explo (menu et itinéraire) Matches d'impro Feu de camp
Mardi 11 Traversée nordique	Lutins Randonnée Baignade Contes	Louveteaux Randonnée Baignade Contes	Eclais Randonnée Baignade Conte animé Feu de camp	Ainés Randonnée Baignade Conte animé Feu de camp

Mercredi 12 Chalet Boyard	Lutins Grand jeu chalet boyard Chants Astronomie	Louveteaux Grand jeu chalet boyard Chants Astronomie	Eclais Grand jeu chalet boyard Chants Astronomie	Ainés Grand jeu chalet boyard Chants Astronomie
Jeudi 13	Lutins Lessive / hercier Construction de cabanes Petits jeux	Louveteaux Lessive / hercier Construction de cabanes Petits jeux	Eclais Lessive / hercier Prépa explo Petits jeux (loup garou)	Ainés Lessive / hercier Prépa explo Petits jeux (loup garou)
Vendredi 14	Lutins Prépa menu rando-loup Constructions de cabanes Veillée loup garou	Louveteaux Prépa menu rando-loup Constructions de cabanes Veillée loup garou	Eclais / Aînés Explos	
Samedi 15	Lutins Rallye Photos Retour d'explo	Louveteaux Rallye Photos Retour d'explo		
Dimanche 16 Eclés lanta	Lutins Grand jeu Eclés Lanta Veillée n'oubliez pas les paroles	Louveteaux Grand jeu Eclés Lanta Veillée n'oubliez pas les paroles	Eclais Grand jeu Eclés Lanta Veillée n'oubliez pas les paroles	Ainés Grand jeu Eclés Lanta Veillée n'oubliez pas les paroles
Lundi 17	Lutins Prépa rando-loup Cabanes Activité manuelle	Louveteaux Prépa rando-loup Cabanes Activité manuelle	Eclais Rallye Photos Activité manuelle	Ainés Rallye Photos Activité manuelle
Mardi 18	Lutins / Louveteaux Rando-loup		Eclais Froissartage Débat	Ainés Froissartage Débat
Mercredi 19			Eclais Froissartage	Ainés Froissartage

			Retour rando-loup	Retour rando-loup
Jeudi 20	Lutins Rangement Herbier Veillée de clôture Promesse et règle d'or	Louveteaux Rangement Herbier Veillée de clôture Promesse et règle d'or	Eclais Herbier Rangement Veillée de clôture Promesse et règle d'or	Ainés Herbier Rangement Veillée de clôture Promesse et règle d'or
Vendredi 21	Rangement et Départ			